



La Lettre de Saint Florent

L'ÉGLISE DE CHINE : 3. Stratégies pontificales

Pour instrumentaliser l'Église catholique, le gouvernement de Mao Tsé Toung a d'abord essayé de lui imposer la réforme des « Trois autonomies ». Refusant d'être inféodée au régime athée, l'Église catholique a alors subi une rude persécution. Le régime a ensuite renouvelé sa tentative en la revêtant des oripeaux de la paix et du patriotisme. Créée le 2 août 1957, l'Association patriotique des catholiques chinois (APCC) s'assure que les catholiques obéissent à la ligne politique définie par le Parti communiste chinois.

L'APCC s'est attelée sans retard à la tâche de reconstituer l'épiscopat chinois décimé par les arrestations, les exils, les mises en résidence surveillées et les exécutions. De 1957 à nos jours (sauf durant la Révolution culturelle), l'APCC a désigné et fait sacrer des évêques avec l'aval du régime de Pékin mais contre la volonté de Rome. Illégitimes et excommuniés, ces évêques appartiennent à l'Église officielle, pilotée par l'APCC et inféodée au gouvernement athée.

Par ailleurs, des évêques légitimes exercent leur apostolat clandestinement mais dans la fidélité à Rome. Menacés d'extinction en raison de leur âge, de leur petit nombre et des persécutions, quelques-uns ont décidé à partir de 1980 de se donner des successeurs et de pourvoir les sièges épiscopaux devenus vacants. Leur initiative a été avalisée en privé par Jean-Paul II avant que des facultés spéciales ne leur soient concédées en la matière.

Confrontés aux divisions de l'Église chinoise, les trois derniers pontifes romains ont mis en œuvre plusieurs stratégies, soit alternatives, soit complémentaires, au service de l'unité.

LE PONTIFICAT DE JEAN-PAUL II

Outre les facultés extraordinaires concédées aux évêques de l'Église clandestine pour se donner des successeurs, Jean-Paul II a abordé les problèmes de l'Église de Chine de trois façons.

Primo, le pape a demandé en 1984 aux évêques qui avaient été expulsés de Chine et étaient toujours en vie de renoncer à leurs sièges épiscopaux. La mesure est certes exceptionnelle, mais elle répond à une situation inédite dans laquelle nombre d'évêques occupent un siège épiscopal mais sont empêchés d'en exercer la charge depuis plus d'un quart de siècle. On se souvient que le pape Pie VI, dans le cadre du concordat signé avec Napoléon, avait demandé le 15 août 1801 aux évêques d'Ancien Régime (Bref **Tam multa**) et aux évêques constitutionnels (Bref **Post multos labores**) de renoncer dans les 10 jours à leur sièges épiscopaux.

Novembre 2020

Adresses

Prieuré Saint-Florent
93, rue du Général De Gaulle
67280 URMATT
Tél. 09 60 40 01 77
prieurestflorent.fsspx@sfr.fr

Chapelle N.D. du Rosaire
28, rue du Faubourg-de-Pierre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 61 06

Sommaire

L'Église de Chine (3) p. 1
Pour que la Fraternité
Saint-Pie X continue p. 3
Le calendrier du mois p. 4

N° 275

Secundo, le pape a accepté de réconcilier les évêques « patriotiques » qui exprimaient clairement leur volonté de rétablir la communion avec le vicaire du Christ. Mgr Bernardin Dong Guangqing, évêque d'Hankou, a été le premier à entreprendre cette démarche en 1984. Le processus de régularisation des évêques illégitimes s'est accéléré à partir de 2000. Conséquence : un nombre croissant de diocèses ont deux évêques, un évêque « officiel » réconcilié avec Rome et un évêque « clandestin » en communion avec Rome.

Tertio, une partie des évêques désignés par l'APCC à partir de 2002 l'ont été en accord avec le Saint-Siège. Ce fut le cas, par exemple, de Mgr Pierre Feng Xinmao nommé coadjuteur d'Hengshui en 2004. Nonobstant ces accords ponctuels, Pékin continue à nommer d'autres évêques sans que Rome ait donné son aval.

LE PONTIFICAT DE BENOÎT XVI

Benoît XVI est resté fidèle à la stratégie de son prédécesseur fondée, d'une part, sur la réconciliation individuelle des évêques illégitimes qui en font la demande expresse et, d'autre part, sur la nomination des nouveaux évêques « officiels » avec l'accord de Pékin et de Rome. La situation n'en reste pas moins confuse comme en témoignent les quatre sacres épiscopaux qui se sont déroulés en avril et mai 2006 et dont deux seulement bénéficiaient du mandat apostolique.

Lors du Consistoire du 24 mars 2006, Mgr Joseph Zen, évêque salésien de Hong-Kong depuis 2002, a été créé cardinal. Il va être la cheville ouvrière de la **Lettre aux catholiques de Chine** signée par Benoît XVI le 27 mai 2007.

Dans ce long document, le pape rappelle d'abord les principes qui ont guidé l'action du Saint-Siège depuis 1957 : établir de justes relations avec les autorités civiles chinoises, œuvrer à la communion des évêques entre eux et avec le pape, dénier toute légitimité au BNAF et à l'APCC — deux institutions imposées par l'État et étrangères à la structure de l'Église.

Face à un épiscopat chinois morcelé et divisé, Benoît XVI formule ensuite plusieurs souhaits :

- le statut des évêques « officiels » réconciliés devrait être rendu public sans retard,
- les évêques « officiels » non réconciliés devraient poser les actes publics requis à leur légitimation,
- les évêques nommés d'un commun accord entre Pékin et Rome devraient être dotés de qualités intellectuelles, morales et spirituelles, dont le Saint-Siège est seul juge,
- les évêques « clandestins » doivent cesser les sacres clandestins et les autorités civiles devraient les reconnaître.

LE PONTIFICAT DE FRANÇOIS

Dans le prolongement de sa **Lettre**, Benoît XVI a créé une Commission pour la Chine au sein de laquelle deux lignes vont s'affronter. La première privilégie la réconciliation entre les membres de l'Église chinoise ; la seconde envisage la signature rapide d'un accord entre le Saint-Siège et les autorités chinoises.

Benoît XVI et le cardinal Zen estiment que la réconciliation entre membres de l'Église chinoise est possible, mais que l'accord avec les autorités communistes est difficile car il présuppose la bonne volonté de ces dernières. L'élection du pape François va changer la donne, car le nouveau pontife est plutôt partisan d'un accord rapide entre le Saint-Siège et le régime de Pékin.

Dans les années 1960-1980, la Secrétaire d'État avait déjà suivi une ligne similaire dans ses relations avec les régimes communistes d'Europe de l'Est. L'*Ostpolitik* promue par le cardinal Agostino Casaroli (1914-1998) visait à trouver un « *modus non moriendi* — un moyen de ne pas mourir » pour l'Église catholique présente derrière le Rideau de Fer.

Tandis que la Commission créée par Benoît XVI n'est plus jamais convoquée, la Secrétaire d'État reprend directement contact avec les représentants du gouvernement chinois. En juin 2014, Mgr Claudio Celli est chargé d'organiser une Commission mixte qui va se réunir alternativement à Rome et à Pékin. Entre 2015 et 2018, les rencontres se succèdent pour discuter de la nomination des évêques, de l'avenir de l'APCC, du statut des évêques illégitimes, de la reconnaissance des évêques clandestins par le gouvernement.

Le BNAR met deux conditions à la signature d'un accord : la rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et Taïwan et l'engagement du Saint-Siège à ne pas intervenir dans les « affaires internes » de la Chine.

Le 22 septembre 2018, le service de presse du Vatican annonce la signature d'un Accord provisoire entre la République populaire de Chine et le Saint-Siège. Cet Accord porte sur trois points : la régularisation canonique des sept derniers évêques illégitimes, l'érection du nouveau diocèse de Chengde, une nouvelle procédure de nomination des évêques. Très sensible, ce dernier point reste à ce jour couvert par le secret.

Dès la signature du texte, la pression du régime sur le clergé et les fidèles de l'Église clandestine s'est accrue. Signé pour deux ans, l'Accord provisoire est arrivé à terme. On peut s'interroger sur ses effets bénéfiques quand on sait que près de la moitié des diocèses chinois étaient orphelins avant l'Accord et le sont toujours...

Abbé François KNITTEL

POUR QUE LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X CONTINUE

Le 1^{er} novembre 1970, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X était fondée avec l'accord de l'évêque de Fribourg. Si le parcours de cette jeune congrégation n'a pas été un long fleuve tranquille, les épreuves ne sont pas venues à bout de sa détermination pour défendre la foi. Supprimée par l'autorité le 6 mai 1975 en raison de son attachement à la tradition, la Fraternité Saint-Pie X recense aujourd'hui 675 prêtres. Au fil des ans, elle a fondé séminaires, prieurés, chapelles, écoles, missions et aumôneries dans une soixantaine de pays. De plus, elle a tissé des liens avec plusieurs instituts religieux.

Un jubilé invite à l'action de grâce, mais il est aussi l'occasion de se tourner vers l'avenir. Pour que la Fraternité Saint-Pie X continue, trois choses semblent nécessaires : que ses communautés gardent la ferveur des premiers jours ; que ses jeunes fidèles imitent la générosité de leurs aînés ; que dans toutes les maisons demeure un esprit vraiment apostolique.

Des communautés ferventes

La persévérance, envisagée sur la longue durée, est toujours une sorte d'exploit pour la nature humaine qui s'avère versatile et instable. Face aux déceptions qui accompagnent la vie, grande est la tentation de partir à la recherche de la communauté idéale qui n'existe que dans les rêves. En outre, l'usure du temps constitue une menace pour toute institution. Néanmoins les moyens surnaturels d'éviter un tel essoufflement ne manquent pas.

Pour le chrétien, la fidélité à un engagement, qu'il soit petit ou grand, s'enracine dans l'union à Dieu. Enté sur le Christ qui est le même hier, aujourd'hui et demain, le baptisé est revêtu de la force du Sauveur qui a vaincu le monde. Cette vie avec le Seigneur s'entretient par la prière, la participation au culte liturgique, la réception des sacrements, la pratique des vertus chrétiennes, le combat spirituel. Là réside le secret des âmes qui gardent une foi enthousiaste.

La fidélité des uns encourage celle des autres. Affermir les liens de fraternité entre membres d'une même communauté favorise la persévérance de tous. Si les manquements à la justice et à la charité incitent à la fuite, les échanges empreints de bienveillance aident chacun à trouver la paix et dépasser ses doutes.

La responsabilité des plus jeunes

Depuis cinq décennies, grâce au ministère de ses prêtres et au dévouement de ses fidèles, la Fraternité Saint-Pie X a forgé de belles communautés. La pérennité de ces groupes suppose que l'élan de générosité initial se renouvelle à chaque génération.

Comme la messe et les sacrements sont le cœur de la vie catholique, la Fraternité Saint-Pie X ne peut mener à bien ses apostolats qu'avec le concours d'un clergé suffisamment nombreux. La transmission du sacerdoce suppose en tout temps des candidats qui soient aptes à répondre à l'appel de Dieu et de l'Église. En outre, pour avoir une action fructueuse, les prêtres ont besoin de la

prière et du témoignage des âmes consacrées. De plus, dans une paroisse, de nombreuses tâches requièrent la participation des fidèles : service de messe, chant sacré, préparation des cérémonies, intendance, entretien des lieux de culte... Dans tous ces domaines, il importe que périodiquement de jeunes âmes reprennent le flambeau tenu par leurs aînés.

Préparer et assurer la relève : telle est la mission qui incombe aux éducateurs, notamment aux parents. La vocation sacerdotale ou religieuse est le choix souverain de Dieu, mais elle s'enracine souvent dans un terreau humain, familial ou scolaire. De même, le dévouement s'apprend à l'école d'un père et d'une mère. Les parents inculquent le sens du bien commun à leurs enfants, lorsqu'ils les encouragent à s'investir dans leur paroisse et à accepter de petites responsabilités.

Le développement de la Fraternité Saint-Pie X est suspendu à la transmission de la foi dans les familles qui entendent rester fidèles à la tradition de l'Église. C'est pourquoi la préparation au sacrement de mariage mérite d'être valorisée et accompagnée sérieusement, car les choix éducatifs des futurs parents se dessinent dès ce moment. Les principes adoptés alors déterminent en grande partie la trajectoire familiale ultérieure.

Le zèle apostolique

Le zèle pour le salut des âmes est indissociable de l'esprit chrétien. Ancien missionnaire, le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X a transmis aux siens le désir de sauver les âmes, en diffusant la lumière de la vérité et de la grâce. Si Mgr Lefebvre s'est insurgé contre la liberté religieuse et les déviances de l'œcuménisme avec tant de véhémence, c'est parce qu'il a saisi que ces doctrines, trop peu ancrées dans la vérité, auraient des incidences désastreuses sur l'évangélisation.

Le zèle apostolique qui doit animer la Fraternité, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, réclame doctrine et pastorale. D'une part, les ministres sacrés sont appelés à prêcher Jésus-Christ, commenter l'Évangile, expliquer le catéchisme, réfuter les erreurs, faire redécouvrir les trésors de la tradition. D'autre part, il incombe aux pasteurs de guider les âmes vers le Christ, en les aidant à progresser et à trouver leur place dans une communauté.

Ces deux missions sont l'affaire des prêtres, mais également, dans une certaine mesure, des fidèles. Pour être fructueux, l'apostolat requiert science, prudence, prière, humilité et patience. Les âmes qui cherchent Dieu attendent des réponses claires et encourageantes.

Ordinairement Dieu ne fait rien sans les hommes. S'il réside entre les mains de la Providence, l'avenir de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X dépend aussi des choix concrets que feront ses membres, ses amis, ses bienfaiteurs ainsi que ses fidèles, notamment les plus jeunes. Puisse ces jours d'action de grâce stimuler la générosité de tous !

Abbé Pierre-Marie BERTHE

A STRASBOURG		PROGRAMME LITURGIQUE NOVEMBRE 2020		AU MULLERHOF	
Messes	Confessions			Messes	Confessions
10h15	09h30	Di 01	FÊTE DE TOUS LES SAINTS	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 02	COMM. DES FIDÈLES DÉFUNTS	07h30/08h00	
07h15		Ma 03	St Pirmin, E. & C.	08h00	
18h15	17h45	Me 04	St Charles Borromée, E. & C., mémoire	07h30	
07h15		Je 05	De la férie	07h30	
18h15	17h00	Ve 06	De la férie	11h00	
11h00	10h30	Sa 07	SAINT FLORENT, ÉV. & CONFESSEUR	08h00	
10h15	09h30	Di 08	23° DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 09	DÉDICACE DU LATRAN, mémoire	08h00	
07h15		Ma 10	St André Avellin, C., mémoire	07h30	
18h15	17h45	Me 11	St Martin de Tours, E., mémoire	07h30	
07h15		Je 12	St Martin I, P. & M.	07h30	
18h15	17h45	Ve 13	St Didace, C.	11h00	
11h00	10h30	Sa 14	St Josaphat, E. & M.	08h00	
10h15		Di 15	24° DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE	08h30	07h45
		Lu 16	Ste Gertrude, V.	08h00	
		Ma 17	St Grégoire le Thaumaturge, E. & C.	07h30	
		Me 18	Dédicace des Basiliques St Pierre et St Paul	07h30	
		Je 19	Ste Élisabeth de Hongrie, Du. & Vv., mémoire	07h30	
		Ve 20	St Félix de Valois, C.	11h00	
		Sa 21	Présentation de la T. S. Vierge Marie	08h00	
10h15	09h30	Di 22	DERNIER DIM. APRÈS LA PENTECÔTE	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 23	St Clément I, P. & M., mémoire	08h00	
07h15		Ma 24	St Jean de la Croix, C. & D., mémoire	07h30	
18h15	17h45	Me 25	Ste Catherine d'Alexandrie, V. & M.	07h30	
07h15		Je 26	St Sylvestre, A., mémoire	07h30	
18h15	17h45	Ve 27	De la férie	11h00	
11h00	10h30	Sa 28	De la Ste Vierge au samedi	08h00	
10h15	09h30	Di 29	1^{er} DIMANCHE DE L'AVEUT	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 30	SAINT ANDRÉ APÔTRE	08h00	

Dates à retenir :

- Récollecion du Tiers-Ordre de la Fraternité : samedi 12 décembre à L'Etoile du Matin

Carnet paroissial :

- Louise Vernet et Anthony Albrecht se sont unis par les liens du mariage le 3 octobre à Strasbourg
- Mme Marguerite Nussbaumer, décédée le 11 octobre à Obernai, enterrée le 16 octobre à Strasbourg
- Brunelle Herrbach et Antoine Daurelle se sont unis par les liens du mariage le 17 octobre à Niederhaslach

Activités à Strasbourg :

- Chorale grégorienne : le dimanche à 09h30
- Polyphonie : se renseigner
- Catéchisme : mercredis 4, 11, 18 et 25 novembre à 15h30
- Réunion des jeunes : vendredi 6 novembre à 19h00
- Vêpres et Salut : dimanche 8 novembre à 17h15
- Cercle St-Pie X : lundi 9 novembre à 19h30
- Vente de gâteaux pour Chartres : dimanche 15 novembre
- Apéritif de la chorale : dimanche 22 novembre à 11h45

Activités dans la vallée de la Bruche :

- Croisade Eucharistique : dimanche 1^{er} novembre à 9h45
- Vêpres et Salut : dimanche 1^{er} novembre à 16h45
- Cercle St-Pie X : vendredi 13 novembre à 19h30 à La Broque
- Vente de gâteaux pour Chartres : dimanche 15 novembre